

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire

Affiché en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du 9 septembre 2011

Date de Convocation du Conseil Municipal : Le 5 septembre

Présents

M MANIQUAIRE Michel, M REY Thierry, M JALIBERT Luc, M PUGGIA Denis, M MOUGIN Eric, Mme FILONI Graziella. Mlle PROUPIN Dominique, M DURIF-VARAMBON Bernard, M CHAPELAIN Michel, Mme REYMOND Fabienne

Secrétaire

Mme FILONI Graziella

Excusés

M NOIROT Jérôme. **Pouvoir** donné à Luc Jalibert

1. Délibération CCVA : Enfance, RAM, Jeunesse

La CCVA prendra la compétence concernant l'enfance, le relais des assistantes maternelle, et les jeunes jusqu'à 11 ans pour les centres de loisirs. Les tarifs des centres de loisirs, crèches et micro-crèches seront donc unifiés pour l'ensemble des communes adhérentes de la CCVA. Les communes conservent la compétence péri-scolaire, jeunesse 12-17 ans en extra et périscolaire. Pour la commune d'Esperce, cette compétence intercommunale apportera plus de clarté dans la participation financière de la commune notamment et permettra une égalité de traitement des familles pour l'accueil et le prix des équipements jeunesse, enfance et RAM.

Votée à l'unanimité

2. Délibération SDEHG : éclairage public du pigeonnier et prise de guirlande

Votée à 10 voix pour et un contre pour une participation communale de 400 € maximum.

3. Extranet du centre de gestion

Il s'agit d'adhérer à l'extranet du Centre de Gestion pour pouvoir utiliser le logiciel sécurisé de gestion des carrières des agents communaux. Voté à l'unanimité.

4. Chemin de Pauzies

Il s'agit du chemin communal conduisant à l'aéroclub. Suite à une demande des riverains et des propriétaires fonciers, une action de la mairie est engagée pour tenter d'empêcher le passage intempestif des quads et motos à toute heure du jour et même de la nuit. L'accès au terrain ne sera pas interdit mais il s'agit de dissuader les importuns avec l'installation d'un panneau « voie sans issue ». Le principe est voté à l'unanimité.

5. Info chemin de Cabané

Le même problème est constaté sur le chemin communal menant à la maison de Mr Loze. Celui-ci a posé une chaîne (non fermée) sur le domaine public suite à un vol dans sa propriété. Pour autant, il est interdit de fermer un chemin communal, il est donc demandé à Monsieur Loze de déplacer cette chaîne pour l'installer sur sa propriété. La commune propose également l'installation d'un panneau « voie sans issue ».

6. Compte-rendu de réunions

Concernant le projet d'aménagement des espaces et des bâtiments communaux, les élus ont reçu une architecte du CAUE. Son rôle sera de proposer, avec un regard professionnel, plusieurs possibilités de réaménagement du bourg et de rénovation de la mairie. Plusieurs scénarios seront remis d'ici deux mois.

Visite du sous-préfet à la ferme Raspaud : elle s'est déroulée le 25 août dans une ambiance très conviviale et fût très instructive, de l'avis même des représentants de l'état. L'objectif était de faire prendre conscience aux pouvoirs publics des difficultés du monde agricole. Le maire a profité de cette occasion pour alerter le préfet par l'intermédiaire d'un courrier sur les problèmes de financements de l'entretien des voies communales des petites communes rurales.

7. EDF : Proposition d'indemnisation pour la salle des fêtes

Suite aux dégâts électriques consécutifs au sinistre de la salle des fêtes le 19 décembre 2010, dus à une perte de Terre EDF qui a engendré la destruction de certains dispositifs (ampoule, commande de la pompe de relevage, alarme-incendie, régulateur de chauffage), l'expert d'EDF propose une indemnisation de 8 678,32 €. Cette somme couvrira l'ensemble des travaux.

Dans un second temps le dossier des dégâts du chauffage, dus à un incendie intervenu le 31 janvier 2011 lors d'une soirée est toujours en cours. Il est traité par notre assureur, Générali, celui-ci n'ayant pas contacté l'assurance EDF.

8. Projets plantations dans le village

Le projet de travailler avec l'association « Arbres et Paysages d'Autan » est lancé pour effectuer une plantation d'arbustes sur le talus de la salle des fêtes. Ces plantes permettront de consolider et stabiliser le talus.

L'association « Arbres et Paysages d'Autan » à laquelle la commune adhère nous amènera des conseils professionnels sur le terrain, elle nous vend les plantations pour 2,20€/m et des rouleaux de paillage biodégradable incluant une aide financière du

Conseil Régional.

Le devis du projet global est de 1200€. Le conseil municipal a décidé de planifier les travaux et le paiement sur 2 ans.

Pour 2011, la somme à investir sera donc de 600€ : 6 voix pour, 4 contre, 1 abstention.

Rappelons que la somme de 2 000 € avait été budgétisée pour la création de drains et puisards pour assainir l'esplanade de la salle des fêtes. Les plantations prévues, qui seront réalisées par la commission environnement remplaceront ces travaux avec la même efficacité selon la commission environnement et l'association.

Les plantations seront réalisées en faisant appel au volontariat. Un appel à dons de plants d'arbustes sera aussi lancé aux administrés dans le but de diminuer l'achat de plants.

9. Adjoints et indemnités

Jérôme Noirot, actuellement expatrié à la Guadeloupe pour raisons professionnelles, conserve son poste d'adjoint au maire et les indemnités associées à cette fonction. M. le Maire et Madame la seconde adjointe assureront les interventions sur le terrain en relation par internet et téléphone avec M. le premier adjoint.

Questions diverses

Une publicité sera faite dans le village pour signaler le nouveau bistrot de Pays nouvellement ouvert à Grazac.

Denis Puggia a réalisé un glossaire avec l'ensemble des abréviations et sigles des organismes partenaires de la commune (CCVA, SIC,...). Celui-ci sera mis en ligne sur le site de la mairie.

Espace containers poubelles de la Mairie :

Une étude chiffrée est ouverte de la part du conseil municipal pour éviter la dépose illicite d'objets ou ordures ménagères de la part de personnes extérieures à la commune.

En premier lieu il est proposé de mettre une chaîne barrant l'entrée des véhicules en laissant pour seul accès piétonnier le portail. Un panneau d'information sera ajouté. Ceci en attendant de définir avec le CAUE un nouvel emplacement qui ressemblerait moins à une déchetterie.